

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-4-9

Séance du vendredi 17 octobre 2008

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES Projets d'actions mis en œuvre par quatre collèges

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue un crédit de 9 906 € pour les projets présentés par quatre collèges,

- Autorise les versements des financements correspondants pour ces projets, soit :
 - 2 248 € au collège Les Ménétriers de Ribeauvillé,
 - 618 € au collège des Trois Pays de Hégenheim,
 - 3 000 € au collège Jean-Paul de Dadelsen de Hirsingue,
 - 4 040 € au collège Gérard de Nerval de Huningue.

- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 9 906 € sera prélevée au chapitre 65, nature 65737, fonction 51, enveloppe 18389.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions